



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 JUIN 2025

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 23 juin 2025 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Albert LAURENT, Nathalie DUBOIS, Claude MONEGER, Jean-Jacques VAILLANT, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON, Jean François VERLHAC et Séverine VIGIER. <u>Étaient excusés</u> : Léa DUMOND et Jean-François LAFABRIE qui a donné procuration à Nathalie DUBOIS. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	13	

Appel des élus et vérification du quorum : 13 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Décision du Maire
- Mise à disposition de la salle commune de la Résidence Joseph Corrèze pour le Relais Petite Enfance
- Création d'un marché local communal
- Constitution d'un groupe de travail pour réaliser le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- Travaux d'éclairage du stade
- Questions diverses.

Déroulé de la séance :

Point : Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la renonciation au droit de préemption urbain concernant la vente d'une propriété au 91 route de Neix.

Délibération : Mise à disposition de la salle commune de la Résidence Joseph Corrèze pour le Relais Petite Enfance – **Adopté à l'unanimité des membres 13 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition de la salle commune de la Résidence Joseph Corrèze pour le Relais Petite Enfance.

Léa DUMOND est arrivée en mairie pour assister à la suite du conseil municipal.

Nombre de membres du Conseil Municipal		Présents : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Albert LAURENT, Nathalie DUBOIS, Claude MONEGER, Léa DUMOND, Jean-Jacques VAILLANT, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON, Jean François VERLHAC et Séverine VIGIER. Était excusé : Jean-François LAFAURIE qui a donné procuration à Nathalie DUBOIS.
En exercice	15	
Présents	14	

Délibération : Création d'un marché communal – **Adopté à l'unanimité des membres 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un marché communal hebdomadaire les jeudis à partir de 17h00.

Délibération : Constitution d'un groupe de travail pour réaliser le plan communal de sauvegarde et le document d'information communal sur les risques majeurs – **Adopté à l'unanimité des membres 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la constitution d'un groupe de travail pour réaliser le plan communal de sauvegarde et le document d'information communal sur les risques majeurs. Séverine Vigier est nommée chef de projet. La commission est constituée de Sébastien Chabenat, Christian Derachinois, Alain Vauzour, Julie Bernical, Alain Paris, Albert Laurent et Laure-Hélène Masson.

Délibération : Travaux d'éclairage du stade – **Adopté à l'unanimité des membres 14 voix**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise INEO pour la pose et la fourniture d'un éclairage de stade homologué pour un montant de 83 866,40€ TTC, sous réserve de l'obtention de la subvention de la fédération française de foot.

Point : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- L'ouverture d'une nouvelle allée du cimetière à partir du 1^{er} août,
- Suite aux travaux de remise en état de la salle des associations, il est proposé de repeindre à hauteur d'1.20m la salle par une couleur plus soutenue (taupe),
- Monsieur Delalande, dentiste locataire à Joseph Corrèze, a déposé son préavis de départ pour le 30 décembre 2025,
- La ligne de trésorerie contractée pour permettre la réalisation du local technique devra être remboursée le 12 août 2025 pour un montant de 120 767€ et 4637.45€ d'intérêts,
- Visite du local technique achevé prévu en septembre,

Fin de séance :

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT